



Partenaires :





## **DEROULEMENT**

### **1. Consultation du SDAGE 2022-2027 :**

- Présentation du projet de SDAGE 2022-2027 – Agence de l'Eau (25 min)
- Analyse du projet de SDAGE au regard des enjeux du territoire du SAGE – Animatrice du SAGE (20 min)

Temps d'échange (20 min)

Formulation et vote de l'avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 (5 min)

### **2. Actions suivies par la CLE :**

- Retour du CODERST du 4 juin pour les dossiers concernant la CLE :  
2 Projets de STEP de fromagerie (5 min)

### **3. Questions diverses :**

- identification et calendrier des prochains sujets à traiter, dont le bilan des stations d'épuration mixtes (urbaines et agro-alimentaires) - 20 min d'échanges



## **Présentation du projet de SDAGE 2022-2027**

Agence de l'Eau – Vivien ROSSI (25 min)

**SAGE**  
**H**AUT-DOUBS  
AUTE-LOUE



## **Analyse du projet de SDAGE au regard des enjeux du territoire du SAGE**

EPAGE HDHL – Amélie BARBIER-DODANE (20 min)

**SAGE**  
**H**AUT-DOUBS  
AUTE-LOUE



# **Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau Consultation du SDAGE 2022-2027**

**SAGE**  
**H**AUT-DOUBS  
AUTE-LOUE

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## Orientation Fondamentale 5 B :

### LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le bassin versant du Haut-Doubs et de la Haute-Loue est caractérisé par la **problématique générale de l'eutrophisation des cours d'eau**, comme le montre la carte 5B-A du SDAGE présentée ci-après



**SAGE**  
HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE



**SAGE**  
HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE

## Carte 5B-A Milieux aquatiques fragiles vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation

Milieux concernés

- Cours d'eau
- Plans d'eau
- ▲ Lagunes

Cette carte comprend des milieux sur lesquels les phénomènes d'eutrophisation sont avérés et des milieux en équilibre fragile du fait de pressions sur la morphologie, l'hydrologie ou la qualité de l'eau. Ces milieux doivent faire l'objet de mesures pour assurer leur non dégradation à long terme ou leur restauration, dans les conditions définies aux dispositions 5B-01 à 5B-04. Ces mesures doivent être adaptées aux circonstances locales et porter sur la réduction des pressions à l'origine du risque d'eutrophisation : altération de la morphologie ou de l'hydrologie, apports polluants en rive et en crête, qu'ils soient d'origine



# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

Dans le projet de SDAGE proposé actuellement, certains cours d'eau comportent des mesures relatives à un excès de nutriments agricoles ou urbains.

## **Nutriments issus du domaine agricoles**

Néanmoins, la fragilité des milieux est reconnue et à ce titre, il apparaît nécessaire d'aller au-delà de la question de quelques cours d'eau présentant des impacts agricoles, et de formaliser la pression 'Pollution par les nutriments agricoles' sur l'ensemble du bassin du Haut-Doubs et de la Haute-Loue.

En effet, les pratiques agricoles génèrent une pression générale, qui est à mettre en partie en lien avec l'eutrophisation constatée.

## **Nutriments issus des domaines urbains ou industriels**

Les rejets des différents types de STEP contribuent à l'eutrophisation, les actions sur cet axe sont donc à poursuivre, et d'après des observations de terrain, des actions 'Nutriments urbains et industriels' sont proposées en complément au Programme de Mesures selon les problématiques locales (cf. Tableau des mesures proposées pour maintien au PDM 2022-2027).



**SAGE**  
HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE

## Rappel des éléments de synthèse sur le bassin ayant été remontés lors de l'état des lieux de 2019 :

Lors de l'expertise de 2012 mandatée par M. le Préfet du Doubs sur les mortalités piscicoles de la Loue, des recommandations opérationnelles avaient été proposées parmi lesquelles quatre actions prioritaires. La première se rapportait à : **"une meilleure maîtrise des flux de nutriments dans la rivière (et dans son bassin versant), en particulier de phosphore et d'azote, pour limiter la production de biomasse algale et les proliférations de cyanobactéries benthiques. »**

- **l'azote transféré** vers les eaux de la Loue est issu essentiellement de l'agriculture présente sur le bassin versant (Chanez, et al., 2014)

- Même si **les valeurs limites de bon état (50 mg/l) ne sont jamais dépassées**, les teneurs en nitrates dépassent les **concentrations optimales du point de vue biologique pour les zones à truites** (chrono-environnement, 2015) et les études scientifiques récentes sur la **dynamique des flux de nitrates dans la Loue** (Charlier et al, BRGM, 2018) ont mis en évidence des concentrations et des flux importants de nitrates au moment de la **reprise du drainage automnal**. Ces pics qui dépassent potentiellement les 18 mg/l, valeur seuil utilisée pour l'état des lieux 2019 du SDAGE RMC, risquent de se multiplier à l'avenir, **en lien avec les sécheresses estivales qui accentuent les relargages de nitrates en automne**



## Rappel des éléments de synthèse sur le bassin ayant été remontés lors de l'état des lieux de 2019 :

- L'analyse des **proliférations végétales** dans la Loue montre que cette rivière subit un **dérèglement trophique** depuis de nombreuses années. La structure des **peuplements de macrophytes aquatiques reflète une surcharge en nutriments bénéficiant surtout aux espèces tolérantes** dont le **taux de recouvrement algal** peut atteindre couramment **100%** (Degiorgi et al., 2016),
- D'après DODDS et al. (1998, 2002) et EVANS-WHITE et al. (2013), il faut considérer, **conjointement au phosphore, les teneurs en azote total** pour rendre compte des **proliférations du phytobenthos** dans les cours d'eau (chrono-environnement, 2015)
- Le **conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée**, en 2015, incite en outre à **poursuivre et renforcer les efforts engagés pour limiter les apports par les pratiques agricoles** sur la Loue.

Il est donc **cohérent de considérer que la pollution par les nutriments agricoles est une pression à l'origine du risque de non atteinte du bon état sur l'ensemble du bassin de la Loue.**

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## **Demande d'évolution du SDAGE proposée à la CLE :**

- Il est proposé de classer l'ensemble du bassin versant du Haut-Doubs et de la Haute-Loue en pression 'Pollution par les nutriments agricoles', avec les actions en lien ci-dessous, qui concernent les bassins versants eutrophisés.

Dans l'optique que tous les cours d'eau du périmètre puissent être visés par ces actions.

- **AGR 0202 ' limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates'**

et

- **AGR 0302 ' limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates'**



**SAGE**  
HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## Orientation Fondamentale 5 D :

**LUTTER CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES PAR DES  
CHANGEMENTS CONSEQUENTS DANS LES PRATIQUES ACTUELLES /  
Pression 'Pollution par les pesticides'**

La **dégradation de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques** est mise en lien avec la présence de diverses **substances pesticides** ayant **pour effet d'inhiber le développement de la faune en macroinvertébrés benthiques**, ce qui génère un **appauvrissement des cours d'eau au niveau des maillons de base de la chaîne alimentaire**.

La carte du projet du SDAGE sur la pression pesticides est présentée ci-après





## Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

Bien que **le bassin ne présente pas une forte activité agricole de type grande culture**, l'usage de pesticides de type insecticides est mis en cause dans la dégradation des écosystèmes aquatiques.

Plus précisément, les **molécules de synthèses** utilisées dans les **traitements insecticides sur culture**, dans le domaine de **l'exploitation forestière** et les **traitements antiparasitaires sur bétail** sont **incriminées**, notamment dans l'étude de Chrono-environnement 'Étude de l'état de santé des rivières karstiques en relation avec les pressions anthropiques sur leurs bassins versants'.

### *Extrait du SDAGE :*

**L'ambition du SDAGE est la suivante :**

- à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable et à celle des zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable, **reconquérir et préserver à long terme la qualité des eaux brutes utilisées pour l'alimentation en eau potable** (cf. orientation fondamentale n°5 E) ;
- à l'échelle des masses d'eau, **réduire la pollution par les pesticides, toutes substances y compris les métabolites, et tous milieux** (superficiel ou souterrain) confondus, et progresser sur l'atteinte des objectifs de bon état des eaux, en cohérence avec les objectifs fixés à l'horizon 2027 ;

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## Demande d'évolution du SDAGE proposée à la CLE :

Dans le **projet de PDM**, seuls **6 cours d'eau du BV** sont classés en pression '**Pollution par les pesticides**', cependant, la pression liée aux pesticides et en particuliers aux insecticides (**traitement sur culture, traitement du bois, traitement des locaux et traitement du bétail...**) qui sont les plus incriminés, est présente sur **l'ensemble du bassin**. Il ne paraît donc pas cohérent d'identifier uniquement 6 cours d'eau.

→ Il est **proposé de classer le bassin versant du Haut-Doubs et de la Haute-Loue en pression 'Pollution par les pesticides'**, et en action AGR0303 '**Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire**'.

**Au-delà de cette action du PDM qui est assez limitative et plutôt orientée vers le traitement des cultures et la bonne gestion des produits, il s'agira de se donner les moyens d'envisager des actions adaptées à notre territoire et à ces enjeux particuliers précédemment cités (usages des insecticides et antiparasitaires en premier lieu).**



**SAGE**  
HAUT-DOUBS  
HAUTE-LOUE

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## Orientation Fondamentale 6 :

### PRESERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

Les **objectifs de restauration des cours d'eau** présentés dans ce SDAGE, et sur les précédents, **affichent des ambitions fortes**, qui **peinent à se concrétiser** sur les territoires en **raison de limites foncières**.

La restauration d'un **bon fonctionnement hydrologique et morphologique** est génératrice de **bénéfices durables**, tant pour les **milieux**, que pour les **activités humaines**, et reste un **axe essentiel à l'adaptation au changement climatique**, afin de **remonter le niveau des nappes**, mieux **stocker l'eau dans les sols**, apporter un meilleur **pouvoir tampon face aux inondations**, et **accroître le potentiel en biodiversité des écosystèmes aquatiques**. Le bon état physique est une **condition nécessaire à l'atteinte du bon état écologique**, et permettre en parallèle une **meilleure résilience des écosystèmes face aux sécheresses et aux potentielles pollutions**.



## Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

Un **nombre important de cours d'eau** est visé par des **opérations de restauration dites 'de grande ampleur'** avec une **ambition réelle** de remise en état d'un point de vue fonctionnel.

Cependant, **force est de constater que ces projets de restauration, sont très fréquemment freinés, voir rendus caducs en raison de difficultés en lien avec la maitrise foncière.**

**En l'état actuel de la réglementation, il est nécessaire d'obtenir l'accord de dizaines voire de centaines de propriétaires fonciers, pour restaurer un tronçon de cours d'eau, et le désaccord d'une minorité annule le travail de sensibilisation et de persuasion effectué, rendant impossible les restaurations envisagées, ou obligeant à revoir le niveau d'ambition d'un projet initialement de haute qualité environnementale.**

**En effet, sur les précédents SDAGE, de nombreux projets de restaurations ont dû être abandonnés, ou dans le meilleur des cas, menés seulement partiellement, pour cause de problèmes liés au foncier.**

# Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur la consultation du SDAGE 2022-2027

## Demande d'évolution du SDAGE proposée à la CLE :

Au regard des difficultés rencontrées sur les projets de restauration à mener, en terme de maîtrise foncière, **la CLE demande à ce que des dispositifs de facilitation soient mis en place sur ce volet, au titre de mesures d'intérêt général** (préservations des milieux aquatiques, restauration des nappes notamment en vue de l'Alimentation en Eau Potable, restauration du cadre de vie, etc) afin de **permettre les actions de restaurations nécessaires à la reconquête de la qualité physique des cours d'eau du bassin.**

## Proposition d'avis à la Commission Locale de l'Eau sur le Programme De Mesures (PDM) du SDAGE 2022-2027

Suite à l'état des lieux réalisé auprès des acteurs locaux de l'eau en 2019 pour constituer l'Etat des Lieux initial, différentes pressions avaient été recensées.

Le **projet de PDM actuel**, est issu de cette consultation. Ainsi, **180 mesures** sont proposées sur le périmètre Haut-Doubs Haute-Loue, et **reprennent fidèlement les propositions issues de la concertation**.

Cependant, **certaines pressions, qui avaient pourtant reçu un critère 'AVIS RETENU' n'apparaissent pas au projet de SDAGE**.

Une analyse a été faite, et **une liste des principales mesures qu'il paraît pertinent maintenir a été dressée ci-après**.



| Code de la pression | Libellé de la pression                               |
|---------------------|------------------------------------------------------|
| 1                   | Pollutions par les nutriments urbains et industriels |

| Libellé de la masse d'eau |
|---------------------------|
| Le Drugeon                |
| ruisseau de la tanche     |
| ruisseau le cébriot       |
| ruisseau de la dresine    |
| ruisseau de raffenot      |
| ruisseau de malans        |
| ruisseau de vau           |
| ruisseau lison supérieur  |
| La Furieuse               |



| Code de la pression | Libellé de la pression                  |
|---------------------|-----------------------------------------|
| 2                   | Pollutions par les nutriments agricoles |

| Libellé de la masse d'eau            |
|--------------------------------------|
| ruisseau de l'eugney                 |
| ruisseau de raffenot                 |
| rivière le lison                     |
| La Loue de sa source à Arc-et-Senans |

Il est proposé à la CLE d'ajouter cette pression au PDM, a minima sur les cours d'eau susvisés, mais l'ambition première est d'appliquer cette pression à l'échelle du bassin versant, comme présenté précédemment.



| Code de la pression | Libellé de la pression                                   |
|---------------------|----------------------------------------------------------|
| 4                   | Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) |

| Libellé de la masse d'eau |
|---------------------------|
| lac de saint-point        |
| ruisseau de la tanche     |
| La Furieuse               |



| Code de la pression | Libellé de la pression            |
|---------------------|-----------------------------------|
| 6                   | Altération du régime hydrologique |

| Libellé de la masse d'eau |
|---------------------------|
| Le Drugeon                |



| Code de la pression | Libellé de la pression            |
|---------------------|-----------------------------------|
| 6                   | Altération du régime hydrologique |

| Libellé de la masse d'eau |
|---------------------------|
| Le Drugeon                |



| Code de la pression | Libellé de la pression       |
|---------------------|------------------------------|
| 7                   | Altération de la morphologie |

| Libellé de la masse d'eau |
|---------------------------|
| bief rouget               |
| lac de saint-point        |
| ruisseau de l'eugney      |

Ruisseau de la Mée



## **TEMPS D'ÉCHANGE SUR LE VOLET SDAGE**

(20 min)

## **Formulation et vote de l'avis sur le projet de SDAGE 2022-2027**

(5 min)

**SAGE**  
**H**AUT-DOUBS  
**AUTE-LOUE**



## **2. Actions suivies par la CLE :**

Retour du CODERST du 4 juin pour les dossiers concernant la CLE : 2 Projets de STEP de fromagerie (5 min)

**SAGE**  
H AUT-DOUBS  
AUTE-LOUE



### **3. Questions diverses :**

Identification et calendrier des prochains sujets à traiter, dont le bilan des stations d'épuration mixtes (urbaines et agro-alimentaires) - 20 min d'échanges



**SAGE**  
**H**AUT-DOUBS  
AUTE-LOUE

## Points divers

**Prochaine Réunion du bureau de la CLE :  
A définir**

